



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

A35-WP/20

AD/2

5/7/04

**Rectificatif n° 1**

(Français, anglais,  
espagnol, russe et arabe)

6/8/04

## **ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION**

### **COMMISSION ADMINISTRATIVE**

- Point 39 : Budgets**
- Point 39.1 : Budget-Programme 2005, 2006, 2007**
- Point 39.2 : Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique**

### **PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'ORGANISATION POUR LES EXERCICES 2005, 2006 ET 2007**

#### **RECTIFICATIF N° 1**

Prière de remplacer par la version ci-jointe la lettre d'accompagnement du projet de budget-programme 2005-2006-2007 présentée par le Président du Conseil de l'OACI à la trente-cinquième session de l'Assemblée.

-----

**LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT (RÉVISÉE) DU  
PROJET DE BUDGET-PROGRAMME 2005-2006-2007  
PRÉSENTÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'OACI  
À LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

1. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, le Conseil soumet à l'Assemblée son budget-programme pour les exercices 2005, 2006 et 2007. Les Représentants de l'Australie, du Canada, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni au Conseil ont réservé leur position vis-à-vis du budget-programme.
2. Le budget-programme contient le programme de travail détaillé de l'Organisation ainsi que les estimations budgétaires pour les exercices 2005, 2006 et 2007. Le message du Conseil sur le projet de budget-programme pour les exercices 2005-2006-2007 contient, aux pages 1 à 11, une récapitulation des principaux éléments du budget-programme, notamment des principaux facteurs qui sont intervenus dans la formulation du budget-programme.
3. Les estimations budgétaires et les recettes accessoires pour les exercices 2005-2006-2007 sont résumées à la page 5 du message du Conseil. Il convient de noter, dans ce message, que les taux de change défavorables ont entraîné inévitablement une augmentation importante du budget en termes de dollars des États-Unis. Le Conseil a pris des mesures appropriées pour limiter au maximum les hausses de coûts en assurant une plus grande efficacité afin de faire des économies et pour réduire les coûts en retardant ou en éliminant certaines tâches à faible priorité, sans compromettre la capacité à long terme de l'Organisation de mettre en œuvre son programme de travail global.
4. Durant les triennats 1999-2001 et 2002-2004, l'OACI a pu utiliser l'excédent de trésorerie accumulé pour financer le budget du Programme ordinaire, ainsi que certains éléments du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Toutefois, elle a enregistré un léger déficit de trésorerie en 2003 et elle n'est donc plus en mesure de recourir à l'excédent de trésorerie pour financer le budget ou pour le distribuer aux États contractants comme par le passé.
5. Il convient cependant de noter que, en vue de réduire au minimum les contributions des États contractants, le Conseil recommande, aux fins de financement du budget du Programme ordinaire, d'utiliser une somme de 1 million \$US provenant du solde du compte établi en vertu de la Résolution A32-27 de l'Assemblée pour les Mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date.
6. L'absence d'excédent de trésorerie ainsi que les hausses inévitables du budget découlant de l'évolution du taux de change rendent nécessaire une augmentation des contributions. Comme indiqué précédemment, le Conseil a déployé des efforts considérables pour limiter le plus possible une telle augmentation, afin de réduire le fardeau des États contractants. Les paragraphes 25 à 29 du message du Conseil contiennent des informations détaillées sur les contributions totales des États contractants.
7. Comme il est indiqué dans le message du Conseil, le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) sont désormais considérés comme faisant partie des programmes essentiels de l'Organisation. Alors que la plupart des besoins de l'USOAP ont été incorporés dans le Budget-Programme, il n'a pas été possible

d'intégrer les activités du Plan d'action AVSEC en raison de restrictions budgétaires. C'est pourquoi le Conseil propose que le Plan d'action ainsi que le Programme universel d'audits de sûreté (USAP) soient financés par des contributions volontaires des États contractants durant le triennat 2005-2007, comme cela a été le cas durant le triennat 2002-2004. Les ressources devant provenir des contributions volontaires pour le Plan d'action AVSEC sont indiquées séparément comme ressources extrabudgétaires au titre des programmes pertinents. Un résumé des besoins est présenté à la page 10.

8. Les dépenses des services d'administration et de fonctionnement de la coopération technique sont indiquées sous le titre Grand Programme X — Coopération technique.

9. Les prévisions du budget-programme ont été établies au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en juin 2004. Elles feront, s'il y a lieu, l'objet d'une mise à jour avant la tenue de la session de l'Assemblée de manière à tenir compte des données économiques les plus récentes.

Assad Kotaite

le 6 août 2004